



04 avr 2026 -10:20

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2026

## Détermination de l'eBox comme adresse judiciaire électronique

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant l'adresse judiciaire électronique.

Le projet désigne l'eBox comme le système informatique faisant office d'adresse électronique judiciaire. L'eBox répond aux garanties d'origine, d'intégrité et de confidentialité du message, telles qu'exigées par l'article 32bis du Code judiciaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal déterminant l'adresse judiciaire électronique conformément à l'article 32bis du Code judiciaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

